

HONORAIRES DE TRANSACTION

(Applicable à partir du 9 janvier 2019)

A la charge Vendeur (sauf spécification contraire exceptionnelle)

Tarif TTC – TVA au taux de 20 %

*Les Honoraires de transaction minimum, jusqu'à 20.000 euros sont de **2.500 euros TTC**.*

Au-delà de cette tranche, le barème suivant s'applique :

<i>PRIX DE VENTE</i>	<i>HONORAIRES</i> <i>(Tranches non cumulatives pouvant être arrondis au millier près)</i>
De 20.001 € à 100.000 €	8 % TTC
De 100.001 € à 200.000 €	6,5 % TTC
De 200.001 € à 300.000 €	5,5 % TTC
De 300.001 € à 450.000 €	4,5 % TTC
Au-delà de 450.001 €	4 % TTC

Urbanisme/Division : Honoraires de base (tableau ci-dessus) + 10.000 € TTC par lot crée, incluant Conseil et coordination.

HONORAIRES DE LOCATION

(Applicable à partir du 9 janvier 2019)

Location Habitation : - Visites/Constitution du dossier/Rédaction du contrat de bail : 10€/m² (selon décret n° 2012-392 du 10/05/2013)

- Etat des lieux : 3€/m²

Location Commerciale / Professionnelle : A la charge du locataire exclusivement : 30 % du loyer hors taxe Annuel + TVA

(forfait minimum de 2500 € TTC)